

**LISTE RÉCAPITULATIVE**  
**Séance du 10 avril 2024**

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
10/04/2024	DE_2024_008	AUTORISATION de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024	
10/04/2024	DE_2024_009	BUDGET EAUX - COMPTE DE GESTION 2023	
10/04/2024	DE_2024_010	BUDGET EAUX - COMPTE ADMINISTRATIF 2023	
10/04/2024	DE_2024_011	BUDGET COMMUNE - COMPTE DE GESTION 2023	
10/04/2024	DE_2024_012	BUDGET COMMUNE- COMPTE ADMINISTRATIF 2023	
10/04/2024	DE_2024_013	BUDGET COMMUNE - VOTE DES TAUX TAXES LOCALES 2024	
10/04/2024	DE_2024_014	BUDGET COMMUNE - FONGIBILITE DES CREDITS	

Séance du **mercredi 10 avril 2024**

Délibération N° **DE\_2024\_014**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	10	12
Date de la convocation : 26/03/2024		
Pour	Contre	Abstention
11	1	0
<b>Résultat du vote : adopté</b>		

Le dix avril deux mille vingt-quatre, à 15 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la présidence de Monsieur **TIRMARCHE Ghislain**.

Présents : Monsieur **TIRMARCHE Ghislain** Monsieur **DELPLANQUE Nicolas** Monsieur **DAZY Bernard** Madame **LEFEVRE Joëlle** Monsieur **TURQUIN Alex** Madame **WOJTYSIAK Hélène** Madame **VOLANT Aline** Monsieur **HEROUART Michel** Monsieur **DAUSSY Eric** Madame **DUBOS Astrid**

Représentés : Madame **CAPRON Marie** représentée par Madame **VOLANT Aline** Monsieur **DREANO Frédérique** représenté par Monsieur **TURQUIN Alex**

Excusés :

Absents : Monsieur **DELOHEN Michel** Madame **BOULINGUEZ Denise** Monsieur **JOZEFOWICZ Olivier**

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur **DELPLANQUE Nicolas** est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : BUDGET COMMUNE - FONGIBILITE DES CREDITS**

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2022-39 du conseil municipal approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024 ;

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024 ;

Considérant que le conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :** (Par 11 voix POUR - 1 voix CONTRE - 0 Abstention)

- D'AUTORISER le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2024, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

- D'HABILITER le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

Fait et délibéré le : 10 avril 2024

Pour extrait conforme :

Président de séance

Monsieur **TIRMARCHE Ghislain**

Secrétaire de séance

Monsieur **DELPLANQUE Nicolas**



Séance du **mercredi 10 avril 2024**

Délibération N° **DE\_2024\_013**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	10	12
Date de la convocation : 26/03/2024		
Pour	Contre	Abstention
11	1	0
<b>Résultat du vote : adopté</b>		

Le dix avril deux mille vingt-quatre, à 15 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la présidence de Monsieur **TIRMARCHE Ghislain**.

Présents : Monsieur **TIRMARCHE Ghislain** Monsieur **DELPLANQUE Nicolas** Monsieur **DAZY Bernard** Madame **LEFEVRE Joëlle** Monsieur **TURQUIN Alex** Madame **WOJTYSIAK Hélène** Madame **VOLANT Aline** Monsieur **HEROUART Michel** Monsieur **DAUSSY Eric** Madame **DUBOS Astrid**

Représentés : Madame **CAPRON Marie** représentée par Madame **VOLANT Aline** Monsieur **DREANO Frédérique** représenté par Monsieur **TURQUIN Alex**

Excusés :

Absents : Monsieur **DELOHEN Michel** Madame **BOULINGUEZ Denise** Monsieur **JOZEFOWICZ Olivier**

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur **DELPLANQUE Nicolas** est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : BUDGET COMMUNE - VOTE DES TAUX TAXES LOCALES 2024**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter, comme suit, les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2024.

Nom de la taxe	Base	Taux	Produit attendu
<b>Taxe foncière bâtie (TFB)</b>	595.200	75,92	451.876
<b>Taxe foncière non bâtie (TFNB)</b>	42.300	65.84	27.850
<b>Taxe d'habitation (TH)</b>	32.200	20,06	6.459
			486.185

Permettant d'obtenir un produit fiscal attendu de : 486.185 €uros

Après délibération, le Conseil Municipal, par 11 voix **POUR**, 1 voix **CONTRE**, approuve le vote des taux d'imposition 2024.

Fait et délibéré le : 10 avril 2024

Pour extrait conforme :

Président de séance

Monsieur **TIRMARCHE Ghislain**

Secrétaire de séance

Monsieur **DELPLANQUE Nicolas**





Séance du **mercredi 10 avril 2024**

Délibération N° **DE\_2024\_012**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	9	11
Date de la convocation : 26/03/2024		
Pour	Contre	Abstention
10	1	0
<b>Résultat du vote : adoptée</b>		

Le dix avril deux mille vingt-quatre, à 15 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la présidence de Monsieur **DAZY Bernard**.

Présents : Monsieur **DELPLANQUE Nicolas** Monsieur **DAZY Bernard** Madame **LEFEVRE Joëlle** Monsieur **TURQUIN Alex** Madame **WOJTYSIAK Hélène** Madame **VOLANT Aline** Monsieur **HEROUART Michel** Monsieur **DAUSSY Eric** Madame **DUBOS Astrid**

Représentés : Madame **CAPRON Marie** représentée par Madame **VOLANT Aline** Monsieur **DREANO Frédérique** représenté par Monsieur **TURQUIN Alex**

Excusés :

Absents : Monsieur **TIRMARCHE Ghislain** Monsieur **DELOHEN Michel** Madame **BOULINGUEZ Denise** Monsieur **JOZEFOWICZ Olivier**

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur **DELPLANQUE Nicolas** est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : BUDGET COMMUNE- COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Lecture est faite du compte administratif 2023 en y apportant les explications demandées.

Les membres du conseil municipal sont en possession des documents préalablement transmis ou remis en début de séance.

Sous la Présidence de Monsieur **TIRMARCHE Ghislain**, Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif pour l'année 2023, budget commune, qui s'établit ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 829.671,33 €

Recettes : 1.183.047,34 €

Résultat de l'exercice : 353.376,01 €

Section d'investissement :

Dépenses : 738.745,66 €

Recettes : 869.445,00 €

Résultat de l'exercice : 130.699,34 €

M. le Maire se retire et M. **DAZY Bernard** est proposé, après vote par 11 voix POUR et 1 voix CONTRE, est élu pour prendre la présidence.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 10 voix POUR, 1 voix CONTRE, approuve le compte administratif pour l'année 2023. M. Le Maire réintègre la séance en reprenant la séance et remercie l'assemblée pour l'adoption du compte administratif 2023.

Fait et délibéré le : 10 avril 2024

Pour extrait conforme :

Président de séance

Monsieur **DAZY Bernard**

Secrétaire de séance

Monsieur **DELPLANQUE Nicolas**



Séance du **mercredi 10 avril 2024**

Délibération N° **DE\_2024\_011**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	10	12
Date de la convocation : 26/03/2024		
Pour	Contre	Abstention
11	1	0
<b>Résultat du vote : adoptée</b>		

Le dix avril deux mille vingt-quatre, à 15 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Présents : Monsieur TIRMARCHE Ghislain Monsieur DELPLANQUE Nicolas Monsieur DAZY Bernard Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Madame WOJTYSIAK Hélène Madame VOLANT Aline Monsieur HEROUART Michel Monsieur DAUSSY Eric Madame DUBOS Astrid

Représentés : Madame CAPRON Marie représentée par Madame VOLANT Aline Monsieur DREANO Frédérique représenté par Monsieur TURQUIN Alex

Excusés :

Absents : Monsieur DELOHEN Michel Madame BOULINGUEZ Denise Monsieur JOZEFOWICZ Olivier

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur DELPLANQUE Nicolas est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : BUDGET COMMUNE - COMPTE DE GESTION 2023**

M. le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le titre définitif des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré (par 11 voix POUR, 1 voix CONTRE, et 0 abstention), approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'élève à : 353.376,01 €

Le résultat de clôture de la section d'investissement s'élève à : 130.699,34 €

Fait et délibéré le : 10 avril 2024

Pour extrait conforme :

Président de séance

Monsieur TIRMARCHE Ghislain

Secrétaire de séance

Monsieur DELPLANQUE Nicolas





Séance du **mercredi 10 avril 2024**

Délibération N° **DE\_2024\_010**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	9	11
Date de la convocation : 26/03/2024		
Pour	Contre	Abstention
10	1	0
<b>Résultat du vote : adopté</b>		

Le dix avril deux mille vingt-quatre, à 15 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur DAZY Bernard.

Présents : Monsieur DELPLANQUE Nicolas Monsieur DAZY Bernard Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Madame WOJTYSIAK Hélène Madame VOLANT Aline Monsieur HEROUART Michel Monsieur DAUSSY Eric Madame DUBOS Astrid

Représentés : Madame CAPRON Marie représentée par Madame VOLANT Aline Monsieur DREANO Frédérique représenté par Monsieur TURQUIN Alex

Excusés :

Absents : Monsieur TIRMARCHE Ghislain Monsieur DELOHEN Michel Madame BOULINGUEZ Denise Monsieur JOZEFOWICZ Olivier

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur DELPLANQUE Nicolas est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : BUDGET EAUX - COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Lecture est faite du compte administratif 2023 en y apportant les explications demandées.

Les membres du conseil municipal sont en possession des documents préalablement transmis ou remis en début de séance.

Sous la Présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain, Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif pour l'année 2023, budget Eaux, qui s'établit ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 8.304,54 €

Recettes : 4.948,30 €

Résultat de l'exercice : - 3.356,24 €

Section d'investissement :

Dépenses : 0,00 €

Recettes : 8.296,00 €

Résultat de l'exercice : + 8.296,00 €

M. le Maire se retire et M. DAZY Bernard est proposé, après vote par 11 voix POUR et 1 voix CONTRE, est élu pour prendre la présidence.

**Après délibération, le Conseil Municipal, par 10 voix POUR, 1 voix CONTRE, approuve le compte administratif pour l'année 2023. M. Le Maire réintègre la séance en reprenant la séance et remercie l'assemblée pour l'adoption du compte administratif 2023.**

Fait et délibéré le : 10 avril 2024

Pour extrait conforme :

Président de séance

Monsieur DAZY Bernard

Secrétaire de séance

Monsieur DELPLANQUE Nicolas



## Séance du mercredi 10 avril 2024

### Délibération N° DE\_2024\_009

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	10	12
Date de la convocation : 26/03/2024		
Pour	Contre	Abstention
11	1	0
<b>Résultat du vote : adopté</b>		

Le dix avril deux mille vingt-quatre, à 15 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Présents : Monsieur TIRMARCHE Ghislain Monsieur DELPLANQUE Nicolas Monsieur DAZY Bernard Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Madame WOJTYSIAK Hélène Madame VOLANT Aline Monsieur HEROUART Michel Monsieur DAUSSY Eric Madame DUBOS Astrid

Représentés : Madame CAPRON Marie représentée par Madame VOLANT Aline Monsieur DREANO Frédérique représenté par Monsieur TURQUIN Alex

Excusés :

Absents : Monsieur DELOHEN Michel Madame BOULINGUEZ Denise Monsieur JOZEFOWICZ Olivier

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur DELPLANQUE Nicolas est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

#### Objet : BUDGET EAUX - COMPTE DE GESTION 2023

M. le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le titre définitif des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré (par 11 voix POUR, 1 voix CONTRE, et 0 abstention), approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'élève à : - 3.356,24 €

Le résultat de clôture de la section d'investissement s'élève à : + 8.296,00 €

Fait et délibéré le : 10 avril 2024

Pour extrait conforme :

Président de séance

Monsieur TIRMARCHE Ghislain

Secrétaire de séance

Monsieur DELPLANQUE Nicolas





Séance du **mercredi 10 avril 2024**

Délibération N° **DE\_2024\_008**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	10	12
Date de la convocation : 26/03/2024		
Pour	Contre	Abstention
11	1	0
<b>Résultat du vote : adoptée</b>		

Le dix avril deux mille vingt-quatre, à 15 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Présents : Monsieur TIRMARCHE Ghislain Monsieur DELPLANQUE Nicolas Monsieur DAZY Bernard Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Madame WOJTYSIAK Hélène Madame VOLANT Aline Monsieur HEROUART Michel Monsieur DAUSSY Eric Madame DUBOS Astrid

Représentés : Madame CAPRON Marie représentée par Madame VOLANT Aline Monsieur DREANO Frédérique représenté par Monsieur TURQUIN Alex

Excusés :

Absents : Monsieur DELOHEN Michel Madame BOULINGUEZ Denise Monsieur JOZEFOWICZ Olivier

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur DELPLANQUE Nicolas est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : AUTORISATION de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024**

Délibération qui annule et remplace la délibération n°DE2024-005 - Pour rectification du montant de base à prendre en compte et de la répartition par chapitre et comptes.

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée qu'en application de l'article L.1612-1 du C.G.C.T le Maire est en droit, sur autorisation de l'organe délibérant, et avant le vote du budget, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Crédits inscrits au Budget primitif 2023 (-001,-041-16-RAR) : **1.383;174,50 €**

Détermination du montant : **345.793,63 €**

Les dépenses d'investissement seront inscrites dans les comptes suivants

Chapitre 20			
	20415	Groupements de collectivités, EPL et collectivités à statut particulier	30000
Chapitre 21			
	203	Frais d'étude	30000
	212	Agencements et aménagements de terrains	40000
	2151	Réseaux de voirie	40000
	2152	Installation de voirie	65793.63
	21531	Réseaux d'adduction d'eau	40000
	21532	Réseaux d'assainissement	40000
	21538	Autres Réseaux	30000
	2183	Matériel informatique	30000

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, se prononce par 11 voix POUR, 1 voix CONTRE, 0 voix ABSTENTION en faveur de l'engagement, de la liquidation ou de mandater au hauteur du quart des crédits ouverts sur 2023 soit : **345.793,63 €** dans les articles de dépenses d'investissement mentionnés ci-dessous.

Fait et délibéré le : 10 avril 2024

Pour extrait conforme :

Président de séance

Monsieur TIRMARCHE Ghislain

Secrétaire de séance

Monsieur DELPLANQUE Nicolas

